

N°36

Décembre 2000

Économie solidaire et libéralisme économique

Marc CHOTEAU

DOCUMENTS DE TRAVAIL

n°36

Décembre 2000

Économie solidaire et libéralisme économique

Marc CHOTEAU

Laboratoire Redéploiement Industriel et Innovation
Maison de la Recherche en Sciences de l'Homme
21, quai de la Citadelle 59140 DUNKERQUE (France)
Téléphone : 03.28.23.71.47 – Fax : 03.28.23.71.10 – email : laperche@univ-littoral.fr

Économie solidaire et libéralisme économique

Marc CHOTEAU

Résumé:

Alors que les initiatives qui se reconnaissent de l'économie solidaire sont de plus en plus nombreuses et disparates, il semble pertinent de s'interroger sur la légitimité de cette forme d'économie. Est-elle une économie à part entière ? Ou n'est-elle qu'une émanation de l'économie marchande et non-marchande ? Nous ne le pensons pas et nous allons tenter de le démontrer en procédant de la façon suivante :

Dans sa première partie, ce document de travail tente, au travers: d'analyses (juridique, politique, sociologique), des repères historiques, et aussi des différentes définitions, d'apporter les éléments clefs du passage de l'économie sociale, (basée sur la redistribution de revenus sociaux), telle que nous la connaissions jusque dans les années 1970, à l'économie solidaire, (prenant en charge les exclus afin de leur redonner du travail et non plus seulement des revenus de substitution).

La seconde partie analyse le développement que connaît en cette fin de siècle l'économie solidaire. Quelles en sont les causes ? Quels sont les secteurs d'activités occupés ? Le rôle de l'État est-il un facteur déterminant de ce développement ? L'économie solidaire serait-elle un remède à la crise ? Enfin l'économie solidaire peut-elle s'épanouir pleinement et ainsi assurer son rôle social ?

Abstract :

When initiatives linked to solidarity economy are more numerous and ill matched, it seems relevant to question the legitimacy of this type of economy. Is it a full economic system ? Or is it only an emanation of merchant and non merchant economy ? we don't think so and we're going to try to demonstrate it as following:

In the first part of this document, though juridical, political and sociological analysis, and historical references, we tempt to bring out the key elements of the change over from social economy (based on the redistribution of social revenue, as we know it up to the seventees to solidary economy (which take into charge those who are economically and socially excluded in order to give them work and not only substitute income).

The second part analyses the development of solidarity economy at the end of this century. What are the causes ? Which are the activities concerned ? Is the state's role determinant in this development ? Is solidarity economy a remedy the crisis ? Finally can solidarity economy develop itself widely and ensure its social fonction ?

Économie solidaire et libéralisme économique

Introduction	2
1. Définitions de l'économie solidaire	3
1.1. L'approche juridique de la solidarité	4
1.2. L'approche politique de la solidarité	5
1.3. L'analyse sociologique de la solidarité	5
1.4. La définition contemporaine de la solidarité	6
1.5. Les repères historiques de l'économie solidaire	9
2. L'économie solidaire et le marché	11
2.1. Le passage de l'économie sociale à l'économie solidaire	12
2.2. Les domaines d'activité de l'économie solidaire	13
2.3. Le rôle de l'État dans l'économie solidaire	14
2.4. Le remède social de la crise	17
2.5. Les freins à l'économie solidaire et les dérives de la solidarité	18
Conclusion	21
Bibliographie	23

Introduction

Depuis les années 1970, la progression du chômage, et la montée de l'exclusion ont fait que le concept d'économie solidaire est de plus en plus utilisé. Les initiatives qui se reconnaissent de cette "nouvelle économie" sont de plus en plus nombreuses et disparates.

"La crise nous a envahi, elle nous a presque submergés, depuis la plainte du quotidien qu'elle alimente jusqu'au discours politique qui en a tiré un art de gouverner, presque un fonds de commerce, excuse par avance à tous ces échecs. Elle est devenue la référence obligée, rhétorique bien policée par les années, bientôt vingt cinq ans, presque autant que les trente glorieuses décrites par Jean Fourastié. Pourtant, après tant d'années écoulées, la question de la vraie nature de cette crise reste toujours posée"¹.

Il s'agit là d'une situation paradoxale, car non seulement la crise n'a pas réduit une richesse déjà considérable, mais de plus elle s'est accompagnée d'une sorte d'abondance matérielle. Cette formidable croissance de richesses s'est faite au détriment du travail.

De plus en plus de richesses avec moins de travail. La loi n'est pas nouvelle, elle s'est inscrite dans l'histoire même de la société industrielle. Le travail subsistant s'est orienté vers le secteur tertiaire marchand. Secteur qui s'industrialise à grande vitesse et du coup supprime des emplois et condamne ainsi à l'oisiveté ou au chômage (et par voie de conséquence à l'exclusion). Il ne s'agit pas de la seule perversion de l'économie capitaliste. Rechercher la richesse en minimisant le travail signifie également délaisser des secteurs d'activités très fortement demandeurs de main d'œuvre, mais trop peu rentables ou représentant une trop faible valeur ajoutée.

Il s'agit bien là d'un problème de fond pour l'État, devant une société qui progresse économiquement et qui régresse socialement². La seule solution paraît être, (pour enrayer les mouvements de contestation), de recréer des emplois et de remettre au travail le plus grand nombre de personnes. Situation paradoxale, la croissance des entreprises crée de l'exclusion, que la collectivité ne peut absorber sans mettre en péril un pouvoir d'achat pourtant fortement utile à la croissance de ces mêmes entreprises.

Mais est-il souhaitable de reconnaître l'économie solidaire, de la légitimer un mouvement qui prendrait en charge les exclus de la croissance économique, alors que sur le plan économique, (et sous la pression des industriels) il est préférable de supprimer des emplois.

C'est dans cet esprit (et bien qu'elle représente en France, en 1999, près de 1,7 million de personnes employées, soit environ 7,7% de la population active occupée), que le poids économique de l'économie solidaire commence à peine à se faire sentir auprès des pouvoirs publics.

¹ Roger Sue : La richesse des hommes, Éditions Odile Jacob, Paris, octobre 1997.

² La réduction du temps de travail s'est transformé en chômage et en exclusion pour 5 à 6 millions de personnes. (Source: R. Sue, op cit. p13.)

1. Définitions de l'économie solidaire

Définir l'économie solidaire par une démarche empirique est très aisé : L'économie solidaire est l'économie ayant pour objet la solidarité humaine. Cette démarche n'est cependant pas satisfaisante car elle se contente d'une simple représentation mécanique du phénomène. Une démarche abstraite paraît plus appropriée car elle permet de conceptualiser cette nouvelle donne de l'économie, de la resituer dans une économie de marché utile à son épanouissement et à son développement.

Cependant, les choses ne sont pas aussi simples, derrière ce mot solidarité se cachent bon nombre de définitions aux acceptations et usages qui suivent une évolution intimement liée:

- A. au déroulement des différentes crises économiques que nous connaissons depuis plusieurs années,
- B. aux politiques gouvernementales menées pour endiguer ou même de faire reculer le chômage,
- C. (mais aussi et surtout) aux évolutions socioculturelles de la société.

La solidarité est une notion difficile à cerner, car selon la position des acteurs, elle peut se comprendre selon un sens commun, un sens politique, un sens juridique et dans certains cas être une hybridation de deux ou trois de ces sens:

1. Sens commun: Sentiment d'appartenance à une communauté conduisant à faire cause commune avec ses membres, à leur porter assistance dans l'adversité ; plus globalement affirmer ses liens avec un groupe: Solidarité de groupe, de classe³.
2. Sens politique: dispositifs créés et/ou mesures prises pour assurer la prise en charge par la collectivité d'individus ou de groupe ne pouvant subvenir à leurs besoins ou frappés par des sinistres divers³.
3. Sens juridique: La méthode juridique classique consiste à partir de textes⁴ à partir desquels la solidarité⁵ est conçue comme un mécanisme de prise en charge et non le fondement des droits des individus. Il s'agit de permettre une couverture financière pour des risques individuels ou collectifs, qualifiés parfois de risques sociaux⁶.

³ C.-D. Echaudemaison (sous la Direction de), Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, Éditions Nathan 1998 (4^e édition mise à jour)

⁴ Article 1200 du Code Civil (1804): "Il y a solidarité de la part des débiteurs lorsqu'ils sont obligés à une même chose, de manière que chacun puisse être contraint pour la totalité, et que le paiement fait par un seul, libère les autres envers le créancier".

Article L111.1 du Code de Sécurité Sociale (1945): "L'organisation de la Sécurité Sociale est fondée dans le principe de solidarité nationale. Elle garantit les travailleurs et leurs familles, contre les risques pouvant réduire ou supprimer leurs capacités de gain".

Préambule de la constitution, alinéa 12 (1946): "La nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales".

⁵ Le terme "solidarité" n'est utilisé qu'une seule fois dans la Constitution

⁶ Elie Alfandari. Université de Paris IX. Solidarité et Associations. Réflexion de juriste.

Réunir les deux mots, économie et solidarité, dans une seule expression est une chose très complexe, très souvent l'économique et le social ont été opposés. L'économique est, dans la plupart des cas, associé à la notion d'efficacité alors que la solidarité à celle de la justice.

Une analyse superficielle de l'efficacité économique et de la solidarité, du fait de leur contradiction, serait de dissocier les observations. Pourtant il est impossible de ne pas relier les différentes activités économiques au contexte social qui les soutient.

On ne peut comprendre les performances d'une économie, quelle qu'elle soit, sans faire référence à son système social, il y a donc prédominance du social sur l'économique.

De même il est impossible de certifier que l'efficacité économique n'interagit pas dans le domaine de la solidarité. L'économique régit de plus en plus la vie des individus⁷, un licenciement économique affecte forcément le comportement d'un individu en société. Il y a prédominance de l'économique sur le social.

Il y a donc imbrication de l'économique et du social, (donc de la solidarité) suivant des frontières aux contours souvent très flous et en perpétuelle mouvance.

1.1. L'approche juridique de la solidarité

En France la notion de solidarité, telle qu'elle est décrite dans les textes, ne concerne pas systématiquement les plus défavorisés:

A l'origine, le code civil de 1804 avait conçu la solidarité essentiellement comme un système de garantie à l'égard des créanciers qui pouvaient alors réclamer l'intégralité du paiement à l'un quelconque des codébiteurs solidaires. C'est à dire que la solidarité ne bénéficiait pas nécessairement aux personnes défavorisées. Cette solidarité étendue est encore très largement pratiquée aujourd'hui dans le secteur du crédit (ex. Caution Solidaire). Elle paraît tellement nécessaire au monde du commerce qu'elle est présumée entre commerçant.

Le préambule de la Constitution, lui, ne concerne que les calamités nationales, naturelles (inondation, sécheresse) et les guerres, il ne s'adresse pas particulièrement aux personnes les plus défavorisées ou au exclus.

Le Code de Sécurité Sociale a été instauré principalement pour assurer la protection des travailleurs salariés, par un mécanisme de cotisations qui s'inspire du principe de l'assurance. (Là encore, le mécanisme ne joue pas systématiquement en faveur des personnes défavorisées).

Seule, l'Aide Sociale⁸, s'adresse aux personnes défavorisées. Il s'agit toujours d'un mécanisme de transfert opéré à partir de prélèvements fiscaux.

Toutes ces notions relèvent plus de l'économie sociale telle que nous la concevions jusqu'à présent. L'économie solidaire s'adresse aux plus défavorisés et semble se destiner plus à réinsérer les exclus par la création d'emplois que par les redistributions d'aides et de subsides.

⁷ Exemple: Les décisions économiques dans l'entreprise, la politique économique du gouvernement

⁸ Aucun texte relatif à l'aide sociale ne fait expressément référence à la solidarité.

1.2. L'approche politique de la solidarité

La solidarité ne relève pas uniquement d'une théorie "mécanique" mais également d'une vision plus politique : La solidarité est un lien résultant de l'appartenance à un ensemble. Elle fonctionne de façon quasi-spontanée au sein de groupes⁹ "naturels" comme la famille, la paroisse, l'entreprise, la commune, la Nation... Aux cotés desquels évoluent des groupes organisés, créés par une volonté collective, reconnues par le droit, (comme: Les sociétés¹⁰, les mutuelles, les coopératives, les associations).

Cependant, il existe des défaillances dans la solidarité, (quelle soit naturelle ou organisée), qui repose sur la seule volonté des membres du groupe, l'État pour y remédier a instauré des mécanismes de solidarité obligatoires comme:

- a) l'obligation alimentaire familiale¹¹,
- b) le système de Sécurité sociale et
- c) l'Aide Sociale¹².

Par le biais des cotisations et des prélèvements obligatoires, la solidarité devient alors une solidarité de groupe, et non plus d'individus ou chacun peut espérer une aide s'il se trouve lui-même un jour confronté à une situation de risque ou de besoin. Il s'agit là encore de phénomènes relevant de l'économie sociale.

La vision étatique de l'économie solidaire se fait sous un angle est un phénomène de masse et non d'individus. En s'attaquant au chômage par la création d'entreprises (et donc d'emplois), l'économie solidaire intervient uniquement dans et par une solidarité de groupe.

1.3. L'analyse sociologique de la solidarité:

"La solidarité est une notion qui reste étrangère au langage économique. Il s'agit avant tout d'un concept sociologique qui réfère au fait que les membres d'une collectivité ne sont pas des individus isolés, des atomes, mais appartiennent à un tout, sont interdépendants¹³".

La notion de solidarité a depuis longtemps intéressé les sciences sociales. Durkheim¹⁴ dans une approche sociologique "De la division du travail social" a mis en évidence deux formes de solidarité:

- a) La solidarité mécanique
- b) La solidarité organique.

La solidarité mécanique est une sorte de lien social qui caractérise les sociétés traditionnelles et où les individus sont unis dans une forme communautaire. Le groupe est relativement soudé, il rejette les éléments extérieurs et prône la vertu d'une charité organisée.

⁹ Il est important de noter qu'à l'exception de la commune, aucun de ces groupes ne s'est vu reconnaître la personnalité morale par une disposition juridique, pas même la Nation (c'est l'État qui est la personne morale, pas la Nation)

¹⁰ La société est citée ici en référence à "L'affectio societatis" qui rend solidaire les associés.

¹¹ Obligation inscrite dans le code civil.

¹² C'est de ces obligations qu'est né le terme d'État Providence.

¹³ Bernard Enjolras. Protection sociale et performance économique, collection Sociologie Économique, Éditions : Desclée de Brouwer, Paris, 1999.

¹⁴ Sociologue français (1858-1917) considéré comme un des fondateurs de la sociologie moderne.

La solidarité organique caractérise quant à elle la société moderne. Société qui, de part son fondement, ne peut que stimuler l'individualisme, reléguant ainsi les pratiques de solidarité à un rôle plus ou moins factice. C'est sous cette forme que les liens de solidarités ne concernent alors plus que quelques minorités.

Ces deux expressions de solidarité entretiennent un dualisme qui correspond aux évolutions historiques. Par exemple, lorsque les flux migratoires se sont accrus, la solidarité organique a simplement rejeté les communautés étrangères et paradoxalement, ce sont ces flux migratoires "exclus" qui ont recréés la solidarité mécanique.

Durkheim a souligné que les sociétés industrialisées sont caractérisées par la solidarité organique, ce qui signifie qu'il existe différents types d'institutions¹⁵ qui contribuent chacune à la construction du lien social. Chacune de ces institutions est dépendante des autres, de la même façon dont les différents organes contribuent selon leur fonction et de façon complémentaire à la vie du corps humain.

Depuis Durkheim, plusieurs courants de sciences sociales ont analysé le rôle des institutions, dans la construction, ou la destruction, de la solidarité sociale, en terme d'intégration ou d'exclusion sociale des individus. Chaque institution opère selon un mode différent et contribue à une grande diversité de la solidarité sociale produite.

Il est cependant rare de trouver des analyses qui cherchent à montrer comment s'articulent les différentes solidarités. Ce qui ne permet pas de déterminer la place respective des différentes institutions dans la production de solidarité et comment le rôle respectif et relatif de chacune évolue.

On comprend mieux alors la difficulté que rencontre l'économie solidaire (pendant de la solidarité), à obtenir une légitimité ou au moins une reconnaissance auprès des secteurs de l'économie de marché. Secteurs dans lesquels elle est censée s'intégrer, puisque de l'essence même de son origine, à ses différentes formes, la solidarité ne trouve pas de définition pertinente et universellement reconnue.

1.4. La définition contemporaine de l'économie solidaire

L'économie solidaire, dans son entière acceptation, est basée sur le terme d'égalité, ce qui renvoie à deux idées principales :

- Égalité, (appartenance, semblable).
Dans cet esprit, le terme solidarité est fondé sur le principe de la fraternité. Cette métaphore s'apparente donc au principe dynamique de la famille (la génération, la filiation). Une appartenance basée sur le principe de l'égalité.
- Intérêts collectifs opposés à intérêt individuel.
L'intérêt collectif incite les individus à se rassembler pour "s'en sortir ensemble". Plutôt qu'individuellement. "Tous pour un, un pour tous", la solidarité c'est le refus de faire cavalier seul. Très souvent l'élan de solidarité se crée contre quelque chose comme: une autre classe sociale, un envahisseur potentiel, une situation de crise¹⁶.... La solidarité désigne donc les obligations ou devoirs qui découlent de la conscience d'appartenance à une entité quelconque, lorsque l'on fait le choix moral de la solution collective plutôt qu'individuelle.

La solidarité peut être libre ou contrainte.

¹⁵ Travail, État, famille et les corps intermédiaires (comme par exemple les secteurs associatifs).

¹⁶ Autant de facteurs qui ont été de véritables moteurs historiques de la solidarité.

Il existe deux types de solidarité, le devoir de solidarité peut être accompli librement ou imposé aux individus selon deux définitions:

- a) Obligations-devoirs
- ou
- b) Obligations-contraintes (acceptée ou non par chaque individu)

L'État détient le monopole de la solidarité légitime imposée qui ne représentent cependant pas toute la solidarité sociale. Il existe un canal de la "solidarité libre" largement représenté par les associations. Ainsi il existe deux types de solidarité, dans lesquelles l'économie solidaire se reconnaît et se satisfait pleinement

1. Soit elle se développe sur les principes d'égalité et d'obligation, elle trouve alors appui sur les actions de l'État.
2. Soit sur la liberté et le refus de la solution individuelle. Elle se développe alors sous la forme associative.

Les définitions de la solidarité et de l'économie solidaire de l'origine à nos jours.

Selon Léon Duguit¹⁷ et Maurice Hauriou¹⁸
(Tiré de textes écrits en 1889, 1893, 1896.¹⁹)

"Avec le thème de la solidarité, particulièrement selon la théorie que fournissait Durkheim, la république trouvait une assise conceptuelle lui permettant d'opposer une réponse globale aux deux courants antagonistes - conservateur et révolutionnaire - qui tendaient à l'enfermer dans les contradictions dont elle souffrait dès l'origine. D'où la fortune du terme même de solidarité, qui venait à point nommé pour remplacer celui de fraternité, sinon aux frontispices des édifices, du moins dans les discours officiels et les rencontres publiques.....Et puis le mot solidarité pouvait être utilisé à dessein contre celui de charité, permettant à la République des professeurs de se détourner de celle des Ducs. Tandis que la charité ne dépend que du bon vouloir des individus, la solidarité, elle, peut fonder sa nécessité sur l'interdépendance objective de tous les membres de la société".

Les définitions en phase avec les courants de pensées actuels pourraient être :

Selon Jean-Louis Laville²⁰ :

"L'économie solidaire est le corollaire de l'économie sociale. L'économie sociale est le fruit des luttes menées au XIX^{ème} siècle qui ont débouché sur des compromis légalisant l'existence d'organisations dans lesquelles une catégorie d'agents, autre que les investisseurs, se voient attribuer des droits de propriété. Les statuts obtenus (coopératif, mutualiste, associatif) délimitent un ensemble d'organisations d'économie sociale dans lesquelles ce n'est pas la contrainte de non lucrativité qui est déterminante mis le fait que l'intérêt matériel des apporteurs de capitaux est soumis à des limites. La frontière ne passe donc pas entre

¹⁷ Léon Duguit Juriste français (1859-1928). Spécialiste du droit constitutionnel, il a laissé une œuvre importante qui a exercé une influence certaine sur la pensée juridique du XX^{ème} siècle. Il faisait de la solidarité sociale le fondement du droit : L'ouvrage de référence : Le droit constitutionnel et la sociologie , Revue internationale de l'enseignement 15 novembre 1889.

¹⁸ Maurice Hauriou juriste français (1856-1929), ses travaux contribuèrent à orienter la jurisprudence administrative française, principe de droit public. Les ouvrages de référence: Les facultés de droit et la sociologie, 1893, Revue générale du droit, cours de sciences sociales, La science sociale traditionnelle, 1896, Principes de droit public, 1916 ; Précis de droit administratif, 1916.

¹⁹ Jacques Donzelot : L'invention du social, Éditions du Seuil, mai 1994

²⁰ Sociologue et économiste CNRS, CRIDA-LSCI. Coauteur de : Vers un nouveau contrat social, Éditions Desclée de Brouwer, 1997

organisations avec ou sans but lucratif mais entre sociétés capitalistes et organisations d'économie sociale qui privilégient la constitution d'un patrimoine collectif par rapport au retour sur l'investissement individuel"²¹.

Selon Bernard Eme²²:

*"Réduire l'économie solidaire à des mesures palliatives, c'est manquer les dimensions créatrices et de renouveau de la démocratie d'un tel projet. Au contraire, une économie plurielle lui laisserait une place qui renouvelle les relations sociales, et qui établit des passages entre vie privée et collective. Loin des clichés, de nombreuses réalisations démontrent qu'un vaste mouvement est en cours"*²³

Donc, même si l'économie solidaire n'est pas encore juridiquement reconnue, la création d'un secrétariat d'État à l'économie solidaire a provoqué une curiosité soudaine, porteuse, soit d'intérêt, soit de doute. La reconnaissance institutionnelle est un indicateur de la montée progressive d'une nouvelle pensée économique.

Selon Guy Hascoët²⁴ :

*"Une partie de l'économie solidaire s'inscrit dans l'économie marchande avec le souci d'y appliquer des règles de justice sociale et de protection environnementale" Le commerce équitable va dans ce sens*²⁵".

Mais l'enjeu fondamental est plus large: Il s'agit d'opposer une économie plurielle à la société de marché. Les implications pratiques sont très concrètes.

Selon Bernard Enjolras²⁶:

*"Les politiques sociales, dont les mesures en faveur de l'économie solidaire, remplissent une fonction économique: Elles corrigent les échecs du marché en mettant en œuvre deux principes, le principe d'autorité et le principe de réciprocité, en s'appuyant sur la régulation publique et sur la solidarité"*²⁷.

En fait il est possible de découper les politiques sociales en quatre types d'activités:

- 1) La définition et la protection des droits
- 2) La fourniture publique de services
- 3) La mise en œuvre de transferts de revenus
- 4) La définition de la structure de la fiscalité.

Il est également possible de les considérer, sur un plan analytique, comme des activités relevant de deux modes de coordination alternatifs au marché: La régulation publique et la solidarité.

²¹ Jean-Louis Laville. L'économie sociale et solidaire en Europe. Éditions Thierry Quinqueton, Domont, France mars 2000.

²² Bernard Eme, (sociologue à l'I.E.P. de Paris): "l'économie solidaire, une perspective internationale" Desclée de Brouwer, Paris, 1994.

²³ Extrait de: Cultures en mouvements. Collection: Sciences de l'Homme et Société. N° 31 du 31 octobre 2000

²⁴ Secrétaire d'État à l'économie solidaire

²⁵ Extrait de Cultures en mouvements. Collection: Sciences de l'Homme et Société. N° 31 du 31 octobre 2000

²⁶ Bernard Enjolras, diplômé de l'institut d'études politiques de Paris, docteur en sciences économiques, est chercheur au centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie (CRIDA) à Paris.

²⁷ Bernard Enjolras. Protection sociale et performance économique. Éditions Desclée de Brouwer. Paris 1999.

1.5. Les repères historiques de l'économie solidaire

Afin de mieux comprendre les mécanismes qui ont conduit au développement de l'économie solidaire, il est utile de retracer les quelques repères les plus significatifs de la société française, du moyen âge à nos jours. Dans la première partie de l'histoire, du Moyen Age à la fin du XVIII^{ème} siècle, la solidarité n'est pas vraiment une préoccupation majeure. Le marché n'existe pas, le commerce est très localisé et réglementé par les seigneurs qui s'en approprient une grande partie des bénéfices. Le vassal est soumis à son suzerain qui en retour lui doit protection et assistance.

Dans le monde chrétien du Moyen Age, les guildes, confréries, corporations et compagnonnages, évoluant dans une concurrence limitée et étant subordonnées à la morale²⁸, semblent constituer les prémices informelles de l'économie sociale et de l'économie solidaire. En fait, à cette époque, le marché n'ayant pas encore connu de développement significatif, on ne peut parler d'élan de solidarité. C'est, de fait, la pensée médiévale qui reste la continuité de la pensée antique: Alors qu'il y a de grandes inégalités dans la répartition des richesses, Il existe, pour le peuple, une grande défiance à l'égard de la richesse matérielle et un intérêt vital de se rassembler en collectivité.

Les premières préoccupations économiques n'apparaissent qu'au terme du Moyen Age, en liaison chronologique étroite avec l'expansion du commerce et de l'activité économique. Le seigneur cesse d'être la seule source de redistribution des richesses, le commerce s'instaure.

La renaissance est une période de découvertes scientifiques et techniques (Roger Bacon: 1214-1294, Léonard de Vinci: 1452-1519, Nicolas Copernic: 1473-1543) faite pour assurer à l'homme une maîtrise par le savoir donc une amélioration des conditions de vie. Les grandes découvertes comme l'Amérique: Christophe Colomb en 1492, le Cap de Bonne Espérance: Vasco de Gamma en 1498, ou encore l'Est Sibérien en 1584 ouvrent de nouvelles routes commerciales et provoquent des bouleversements de mentalités décisifs pour la pensée économique. C'est la période de l'émancipation à l'égard de l'Église et des conceptions médiévales. La richesse cesse d'être condamnable et devient un moyen de jouissance de la vie et non une fin en soi.

La naissance du monde moderne au siècle de Louis XIV (1643-1715) est le paradoxe d'un rayonnement politique, culturel et militaire et du développement de la pauvreté et son foisonnement de grandes famines. La solidarité est alors une notion peu employée, il s'agit plutôt d'une entraide mutuelle qui ne concerne que quelques minorités. C'est pourtant à cette époque que débute la construction des hôpitaux et des institutions de charité.

La révolution française (1789-1794), paradoxe de l'histoire, met un coup d'arrêt brutal à l'entraide mutuelle en interdisant : "les regroupements au sein d'organisations et de corporations dans le but de défendre leurs intérêts communs". C'est l'époque où l'on sent poindre l'esprit capitaliste et où une certaine lecture de la bible permet de considérer la prospérité matérielle comme signe de prédestination. Une forme d'assistantat a cependant été instaurée, mais plus pour réduire les prérogatives de l'Église que pour réellement subvenir aux besoins des plus démunis. La solidarité est mise au ban de l'économie.

Il faut attendre le début du XIX^{ème} siècle, grande période de l'industrialisation, pour voir apparaître les premières théories de l'économie sociale, en réaction à la révolution industrielle.

²⁸ Au moyen Age, l'Église interdit le prêt à intérêt, il est analysé comme un surplus illicite s'il ne débouche pas sur la transformation matérielle des biens. Cf. J.Le Goff. La bourse et la vie Hachette, Paris 1987.

Cette période sera le théâtre de débats animés sur les rôles respectifs de l'État et des acteurs privés dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Cependant cet élan de solidarité n'est pour l'instant commandé que par les acteurs: c'est la naissance des coopératives. Issues du mouvement ouvrier associationniste, socialiste ou chrétien, les coopératives se distinguent :

- a) des entreprises socialistes, car leur capital est privé
- b) des entreprises capitalistes car, sociétés de personnes. Chaque membre n'y a qu'une voix et les bénéfices éventuels sont distribués non à la proportion des parts de capital de chaque membre, mais par une ristourne au prorata de son travail.

Le second empire (1852) marque un pas décisif dans la lutte contre la misère, et dans la prise de conscience par l'État de la condition ouvrière. L'État s'implique plus fortement dans une économie sociale.

La troisième république (1870) consolide l'action des pouvoirs publics, et en 1884 se tient le premier congrès de l'Assistance Publique à Paris. Ce n'est pourtant qu'en 1893, sous la pression sociale²⁹, que des lois d'assistance sont votées.

La décennie suivante marque un tournant dans la pensée économique du pays, l'homme n'est plus considéré comme "simple" exécutant, il est acteur à part entière de l'économie du pays. En 1893, Émile Durkheim, par son œuvre " De la division du travail social". Dans toutes les manifestations républicaines, tant sociales que locales, la solidarité sera présente. "Le terme de solidarité envahit également le langage savant, celui des juristes, des sociologues, des historiens"³⁰.

Au début du XIX^{ème} siècle, la solidarité devient le concept central de la première philosophie d'Etat de la troisième République, avec le "Solidarisme" du radical socialiste Léon Bourgeois. Cette notion trouvait naturellement sa place face à la montée des deux grands systèmes rivaux qu'étaient le libéralisme et le marxisme. Elle apportait à la République la théorie d'ordre social qui semblait alors lui faire défaut³¹.

²⁹ Le XIX^{ème} siècle a été un siècle de révolutions.

³⁰ Jacques Donzelot. L'invention du social Essai sur le déclin des passions politiques, Éditions du Seuil, Paris 1994

³¹ Jacques Donzelot, op cit. p.75

2. L'économie solidaire et le marché

"Si la solidarité est avant tout un concept sociologique, elle peut cependant être utilement mobilisée sur le terrain économique, dans la mesure où elle permet de d'introduire une autre forme d'interdépendance entre les acteurs et le marché"³².

Le marché étant un lieu de rencontre aux fins de troc ou d'achat ou de vente qui aboutit à la formation d'un prix³³, l'économie solidaire n'a sa place dans l'économie de marché que grâce à ses actions principalement axées sur l'emploi. Bien qu'elle se substitue à l'État dans son rôle de régulateur du travail, elle ne trouve encore que très peu de légitimité dans les systèmes, complexes, économiques actuels. Que l'on considère:

- a) Une approche micro-économique qui s'intéresse aux seuls individus. (En particulier au producteur qui offre un produit et au consommateur qui formule la demande) Le lieu de rencontre entre cette offre et cette demande s'appelle le marché. Marché qui par des mouvements de prix se positionne en régulateur.

Ou encore:

- b) Une approche macro-économique qui met l'accent d'une part sur les agrégats comme la consommation des ménages ou la production des entreprises et d'autre part, sur les liaisons existant entre ces agrégats. Le régulateur du système étant l'État qui avec des politiques économiques peut influencer sur l'évolution de ces agrégats.

Il y a mise en évidence, par ces deux types d'approche, que les deux grands régulateurs de l'économie sont : Le marché et l'État.

De plus, l'économie contemporaine pourrait être décomposée en trois pôles:

1. **L'économie marchande**, qui correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et des services est confiée prioritairement au marché. (Prioritairement car l'économie marchande admet de nombreuses contributions non-marchandes, comme par exemple les aides et subventions versées aux entreprises).
2. **L'économie non-marchande** et qui correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et des services est confiée prioritairement à la redistribution organisée sous la tutelle de l'État Social. La redistribution s'y exerce largement par le biais du service public.
3. **L'économie non monétaire** qui correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et des services est confiée prioritairement à la réciprocité et à l'administration domestique (services gratuits en famille, héritages, etc.).

L'approche de l'économie solidaire met l'accent sur l'hybridation de ces trois pôles de l'économie³⁴.

De façon plus générale, c'est la présence "d'échecs" du marché qui permet à l'économie solidaire de réaliser des améliorations la situation d'un groupe d'individus (sans détériorer celle des autres).

³² Bernard Enjolras. Protection sociale et performance économique, Éditions Desclée de Brouwer, Paris, 1999.

³³ Dictionnaire d'économie et de sciences sociales. Éditions Nathan, Paris, 1999

³⁴ Jean-Louis Laville. L'économie sociale et solidaire en Europe, Les notes de l'institut Karl Polanyi, Thierry Quinqueton éditeur, Domont, France, mars 2000.

En effet, si le mode naturel d'affectation des ressources, dans une économie marchande est le marché, il reste cependant que dans certains cas le marché dysfonctionne. Ce qui ne permet pas de réaliser une allocation efficiente des ressources.

La solidarité, en s'appuyant sur le principe de la réciprocité, génère un environnement institutionnel susceptible de contribuer à la performance économique en apportant des solutions originales aux problèmes nés de l'échec du marché. La principale difficulté qu'elle rencontre alors est de relier la dimension économique à la dimension politique.

Par dérive ou par obligation, pour la plupart associatives³⁵, les formes de l'économie solidaire s'insèrent de plus en plus dans le champs économique en y nouant des liens troubles.

2.1. Le passage de l'économie sociale à l'économie solidaire

Le terme d'économie solidaire est contemporain, dans un passé proche, jusqu'aux années 1970, on utilisait principalement la terminologie d'économie sociale. L'économie sociale regroupait alors l'ensemble des activités économiques, qui dans une économie développée, n'avaient pas pour motif principal le profit. Ces activités pouvaient alors prendre des formes juridiques variées; associations (loi de 1901), mutuelles, coopératives.

Les frontières entre l'économie sociale et l'économie solidaire sont relativement floues. Pour simplifier les choses, on peut dire que l'économie sociale prend en charge la redistribution des subsides de l'État vers la collectivité, dans son ensemble. Alors que l'économie solidaire, grâce également aux différentes aides, prend en charge les personnes afin de les accompagner dans le processus de retour à l'emploi. La finalité intrinsèque en est donc relativement différente.

Pour le ministère du travail³⁶, les usages politiques, médiatiques et sociaux du mot solidarité ont connu regain et renouveau depuis le début des années 1980. Il est très courant de lire que l'État Providence français apparaît comme le pilier principal de la cohésion sociale et de la solidarité.

Le terme a servi de dénomination pour différents ministères sociaux ; du Ministère de la solidarité nationale de Nicole Questiaux, au Ministère de la solidarité entre génération de Colette Codaccioni, pour plus récemment s'accoler au nom du Ministère du travail pour devenir le Ministère de l'emploi et de la solidarité. Cette fusion permet de clarifier les responsabilités et les sources de financement entre ce qui ressortirait de la solidarité interprofessionnelle, de la solidarité entre génération et de la solidarité nationale.

L'économie sociale, en se définissant par un ensemble d'organisations, laisse ouverte la question plus large de son inscription dans l'économie et dans la démocratie contemporaine. Une interrogation sur ces deux plans a donné naissance à la perspective de l'économie solidaire qui renoue avec l'origine de l'associationnisme. Tout en rendant compte d'une multitude d'initiatives qui se sont manifestées en France et en Europe depuis deux décennies.

Sur le plan économique, l'approche de l'économie solidaire prend appui sur les travaux montrant que l'économie ne se réduit pas au marchés mais inclut les principes de redistribution et de réciprocité. A partir de trois principes de base: marché, redistribution, et réciprocité, les combinaisons sont historiquement variables.

³⁵ Près de 75%

³⁶ Rapport d'une mission de recherche dirigée par Jean Noël Chopart, Jean-Luc Outin et Bruno Palier pour le ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

2.2. Les domaines d'activité (et leurs difficultés) de l'économie solidaire

Au niveau national, comme au niveau local, l'économie solidaire, afin de pouvoir prétendre s'intégrer, doit faire la preuve qu'elle occupe des secteurs libres. Si ce n'est pas le cas, elle ne doit en aucun cas se positionner en "entreprise" concurrente. Selon un bulletin du 5 janvier 1994, de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes, le respect de ces préceptes est obligatoire et commande l'obtention des primes et aides accordées par l'État.

Les secteurs libres sont par définition, des secteurs d'activité délaissés en leurs temps par les professionnels. (Que ces derniers soient du secteur privé ou encore du secteur public). Soit parce qu'ils sont trop peu rentables, soit parce qu'ils ne donnent pas une image positive et porteuse de l'entreprise.

Les principaux domaines d'activité se situent dans différents secteurs comme :

- a. Le bâtiment
- b. L'aménagement et l'entretien des espaces verts ou de loisirs
- c. La menuiserie
- d. Le nettoyage et le recyclage
- e. Le textile
- f. Les services aux entreprises et aux particuliers.

Ces différents secteurs représentent la caractéristique commune de faire appel à une main d'œuvre peu spécialisée et relativement flexible³⁷.

De part sa structuration composée de multiples entreprises de petites tailles³⁸, la force principale de l'économie solidaire est basée sur les délais de réactivité très courts. Délais qui lui permettent de monopoliser des secteurs du marché qui auraient pu devenir des débouchés possibles pour l'économie marchande conventionnelle.

Les principales difficultés :

Le plus gros problème qui se pose pour l'économie solidaire est la difficulté sociale. L'intégration des exclus³⁹ est très difficile car ils représentent une population difficilement quantifiable et peu recensée car basé sur des situations difficiles individuelles. Ce que l'on peut constater, c'est que :

- a) les personnes qui font appel à l'économie solidaire ont connu des périodes de chômage et d'inactivité de plus en plus longue
- b) dans la plupart des cas, leurs compétences professionnelles ne correspondent plus aux besoins du marché.

Cette population est très souvent isolée et les contacts avec le monde extérieur se limitent aux personnes qui assurent la survie, comme les différents services administratifs pour la perception des différentes allocations, des associations pour l'hébergement, la fourniture des repas et les soins d'urgence.

Une autre difficulté est le recrutement du personnel d'encadrement. Ceci tient du fait que les organisations d'économie solidaire sont diversement impliquées face à l'emploi.

³⁷ Plus de la moitié des employés en insertion occupent des emplois d'ouvrier non qualifiés de type artisanal ou industriel. Source site Internet du ministère de l'emploi et de la solidarité, octobre 2000.

³⁸ 75 % des structures comptent moins de 10 salariés.

³⁹ L'exclusion, qui est quasi-synonyme de précarité presque irréversible, englobe à la fois: La pauvreté, le chômage, l'affaiblissement des liens sociaux.

Pour certaines celui-ci peut n'être qu'un moyen pour la production de services à destination des usagers. Pour d'autres il s'agit au contraire de faciliter l'accès au travail et même de créer de nouveaux emplois. Alors qu'il est très difficile d'intégrer dans une structure de réinsertion une personne ayant connue les différentes étapes de l'exclusion, il est tout aussi délicat de motiver des cadres qui sont confrontés à différentes contraintes comme:

- a. La gestion et la responsabilité des ressources humaines
- b. Le rendement et la rentabilité des services
- c. L'accompagnement social des personnes en cours et en fin de contrat de travail⁴⁰

En outre, les personnes qui choisissent de se consacrer à l'économie solidaire doivent accepter de plus bas niveaux de rémunérations, et des conditions de travail n'ayant que très peu de rapports avec celles rencontrées dans les différents secteurs de l'économie marchande. L'implication personnelle et psychologique y est très forte pour la l'accompagnement des personnes qui ne s'arrête pas à la porte du bureau ou de l'unité de production⁴¹.

Deux catégories de personnes composent l'économie solidaire. Trop souvent, les frontières entre les salariés (qui souhaitent mener à bien une vie professionnelle riche d'enseignements sociaux), et les bénévoles (ayant à cœur de s'investir dans une mission humanitaire), ne sont pas clairement établies. Des conflits d'intérêts peuvent alors surgir et freiner considérablement les actions entreprises.

De plus, face à la complexité accrue du montage des dossiers et de gestion administrative et financière, les bénévoles doivent mobiliser des compétences de plus en plus spécialisées et diversifiées. L'économie solidaire doit alors faire appel à des professionnels (actifs ou retraités) ayant acquis ces compétences dans leurs activités professionnelles. Pour faire face aux nouveaux besoins des publics accueillis, et assurer pleinement leur mission d'encadrement, elle doit également développer la formation du personnel d'encadrement et investir dans l'information des bénévoles d'encadrement et d'animation des différentes structures.

2.3. Le rôle de l'État dans l'économie solidaire

L'État intervient par différentes politiques économiques qui ont pour objet de favoriser la croissance et l'emploi. En distribuant des revenus aux ménages sous forme d'aides sociales, l'État assure non seulement la justice sociale, mais également l'efficacité économique. En donnant du pouvoir d'achat qui permet la consommation, l'Etat apporte une aide à la production des entreprises. La dépense sociale ne profite pas seulement aux bénéficiaires mais également à l'ensemble de la population. Ainsi toute distribution de revenus doit se solder par des créations d'emplois.

Les différentes actions de l'État comme:

- a) La distribution de prestations sociales ou de revenus de transfert
- b) L'attribution du salaire minimum ou la revalorisation des salaires des fonctionnaires
- c) La construction d'infrastructures ou d'équipements collectifs (politique des grands travaux)
- d) La baisse des impôts et des taxes,

⁴⁰ Dans la plupart des cas, les entreprises qui relèvent de l'économie solidaire sont des structures de réinsertion et les personnes qui y sont employées ne peuvent bénéficier que de contrats à durée déterminée d'une durée maximale de 2 ans.

⁴¹ Les différents contrats établis entre les structures de réinsertion et les autorités prévoient une clause d'obligation d'accompagnement de reclassement à l'issue du contrat de travail à durée déterminée.

Ces actions relèvent plus de l'économie sociale que de l'économie solidaire qui prend en charge la création d'emplois publics ou privés subventionnés (comme les contrats d'emploi solidarité pour les jeunes).

L'économie solidaire se définit donc par un intervalle fermé et relativement restrictif entre le marché et l'État.

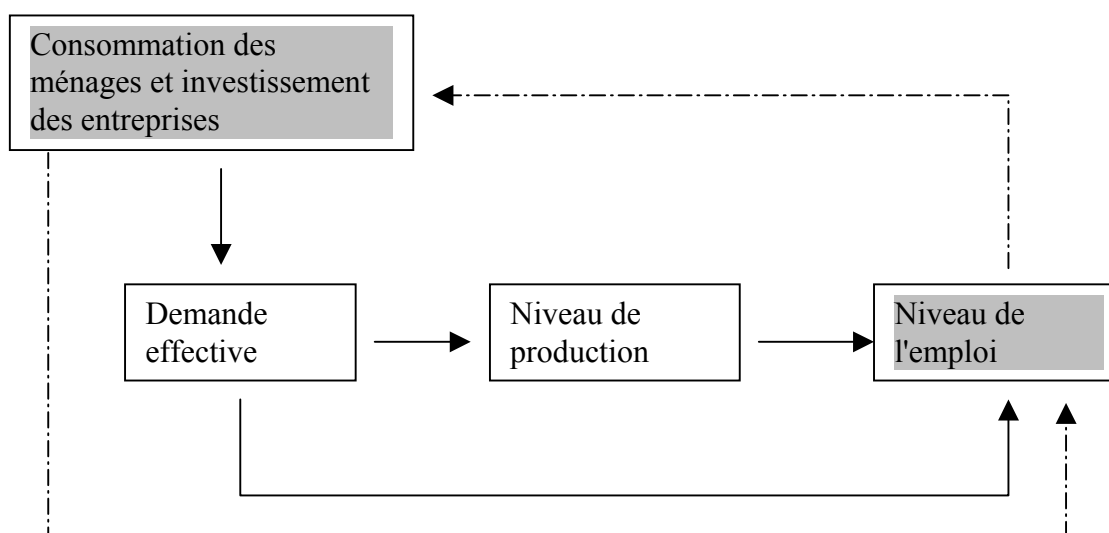
L'intervention de l'État⁴², que ça soit par les aides financières ou par les politiques environnementales, ou encore par son rôle de régulateur du marché, est indispensable dans le processus de création d'emploi.

"Pour KEYNES⁴³ La pérennité du système social est garantie par l'intervention de l'État qui devient donc le correcteur indispensable des défaillances du marché. Seule l'intervention de l'État peut éviter des crises économiques comme celle de 1929".⁴⁴

L'idée majeure de KEYNES est celle d'une économie spontanément en déséquilibre, en particulier sur le marché du travail, où existe un sous-emploi latent. La démonstration de cette affirmation de Keynes est centrée sur la notion de demande effective. Cette dernière englobe deux agrégats:

- a. La consommation des ménages qui est fonction du revenu. Plus le revenu est élevé, plus la consommation est grande.
- b. L'investissement des entreprises (demande de machines, de matières premières...) qui résulte d'un arbitrage entre ce que va rapporter l'investissement et le coût de l'emprunt nécessaire à l'investissement. (il n'y a investissement que si le gain attendu est supérieur au coût)

Cette demande effective détermine en réponse, la production globale qui elle-même détermine le niveau de l'emploi. C'est donc par transitivité, le niveau de la demande qui conditionne le niveau de l'emploi.



⁴² Keynes cherchait à réformer le système capitaliste et non à y substituer un autre système.

⁴³ Économiste britannique (1883-1946). Son œuvre a exercé une influence considérable sur la pensée et les politiques économiques contemporaines.

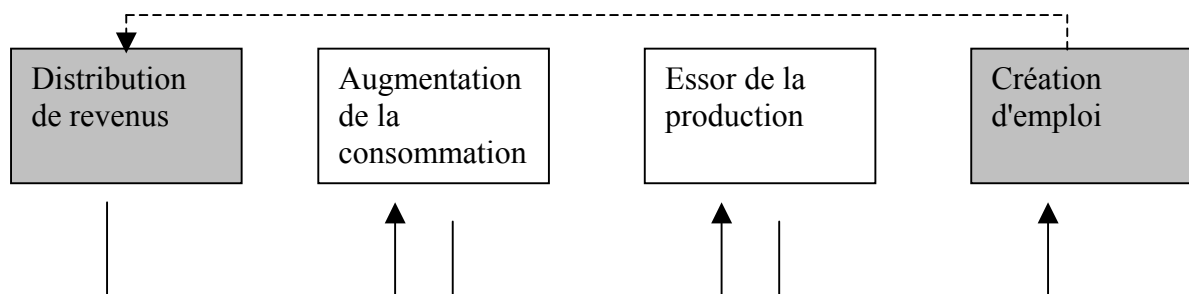
⁴⁴ Philippe BATIFOULIER, L'économie sociale, Collection Que sais-je?, Presses Universitaires de France, Paris, 1995.

Le niveau de l'emploi est aussi tributaire du niveau des classes d'âge, c'est à dire du nombre de personnes qui se présentent, chaque année sur le marché du travail.

Mais rien, dans ce contexte, n'affirme que spontanément le niveau de la demande va s'ajuster très exactement au niveau de la classe d'âge se présentant sur le marché du travail.

Rien n'assure que naturellement la consommation des ménages et l'investissement des entreprises va correspondre au niveau de production nécessaire à l'embauche de tous. Par conséquent, l'économie est en déséquilibre, le sous-emploi est la règle et si on n'y fait rien, le plein emploi est l'exception. Le marché ne conduit pas spontanément à l'embauche de tous. Pour arriver au plein emploi, l'État doit intervenir. Il s'agit donc de réaliser la prospérité économique puisque spontanément elle n'est pas garantie. Les dépenses sociales sont un des moyens privilégiés de cette politique interventionniste.

L'État distribue des revenus sous forme de transferts sociaux ou de dépenses publiques qui vont encourager la consommation des ménages et fournir des débouchés à la production des entreprises. Plus on consomme, plus on produit et plus on crée des emplois car il faut embaucher pour produire plus. Le schéma est le suivant:



L'État développe une politique de la demande qui a pour objectif d'assurer la croissance économique (la hausse de la production) et donc de résorber le chômage.

Les dépenses de l'État ont donc deux fonctions:

1. En période de prospérité économique, l'intervention de l'État permet d'obtenir un taux de croissance régulier et élevé, conduisant au plein emploi
2. En situation de crise économique, les dépenses sociales jouent un rôle d'amortisseur. Elles garantissent un niveau minimal de revenu et donc de consommation nécessaire à l'individu et à l'activité économique dans son ensemble.

Cependant, l'analyse des différentes politiques de dépenses sociales⁴⁵ ne permet pas d'affirmer que celles-ci reposent sur des bases économiques tangibles. Et que si elles produisent des effets positifs sur le logement et la santé, en contrepartie, elles induisent des effets pervers comme la non-cumulabilité des revenus sociaux de substitution (A.S.S., R.M.I.). Révocables, ils interdisent de faire des projets et enferment dans le court terme. Non cumulables avec d'autres revenus, ils dissuadent de rechercher des activités rémunérées. Ces revenus, faute de réellement aider à la réinsertion, enferment leurs bénéficiaires dans la trappe du chômage de longue durée qui mène de façon irréversible à l'exclusion durable.

⁴⁵ Politiques menées sur des terrains comme la lutte contre l'exclusion et l'insertion par l'économique

L'État joue également un rôle de régulateur de l'économie solidaire.

"Pour produire de la solidarité, il faut de la réciprocité, c'est à dire l'interdépendance des acteurs. Cette dernière doit faire l'objet d'une organisation centralisée à l'échelle du groupe social. La centralisation est la mise en œuvre de formes de contrôle et de sanction qui apparaissent comme une nécessité, dès lors que la taille du groupe dans le cadre duquel est mis en œuvre le principe de réciprocité dépasse un certain seuil. En effet, tant que le groupe demeure relativement restreint, les liens personnels sont suffisants pour que les risques d'apparition de personnes qui reçoivent sans contribuer soient contenus. Mais dès lors que la taille du groupe où la solidarité s'exerce s'accroît, l'incitation à se comporter en opportuniste s'accroît également. L'intérêt réciproque nécessite donc d'être renforcé par des mécanismes formalisés de contrôle de régulation et de sanction placés sous une forme de centralisation"⁴⁶.

Si historiquement l'organisation de la solidarité s'est effectuée sur une base de volontariat, il reste que dans bien des cas elle est aujourd'hui l'œuvre de la puissance publique.

2.4. Le remède social de la crise

L'économie se mondialise, les économies nationales sont prises dans la concurrence planétaire. Le capitalisme s'annonce global et les régulations nationales sont désuètes. Dans ce contexte, de compétitivité des nations européennes, et plus particulièrement de la France, le rôle et l'avenir de l'État Providence sont sans doute appelés à disparaître.

"Dès 1975 dans son traité "Égalité et efficacité", Arthur OKUN dénonçait la grande contradiction entre efficacité et protection sociale qui caractérise selon lui les sociétés industrialisées. Depuis, sous la pression de la crise qui a frappé les économies occidentales, après le premier choc pétrolier, nombreux sont ceux qui considèrent que l'État Providence est devenu incompatible avec les autres buts tels que la croissance économique ou le plein emploi, qu'affichent les sociétés postindustrielles"⁴⁷.

Dans ce contexte, les politiques sociales sont souvent considérées, par les grandes entreprises, comme un handicap pour la compétitivité et la croissance économique. Nombreux sont les arguments en faveur d'une plus grande flexibilité et d'une dérégulation du marché du travail. Pourtant, le modèle socio-économique français se caractérise par la place importante que détient l'État Providence et ses politiques sociales sur le marché du travail.

Il s'agit bien là d'une situation paradoxale, car au moment même où, (sous la pression du chômage massif), le rôle de l'État Providence est mis en cause par les entrepreneurs, sa contribution aux performances économique, (par la prise en charge des chômeurs, la redistribution des revenus sociaux, les différentes politiques d'aides aux entreprises, etc.) est de plus en plus réclamée, par ces mêmes protagonistes, afin d'assurer la pérennité de leurs entreprises.

Les politiques sociales sont-elles contre-productives ou constituent-elles un facteur productif?
Dans les différentes analyses⁴⁸ de l'impact de l'État Providence sur la croissance économique et la compétitivité, rien ne permet de conclure à l'existence d'un effet négatif.

⁴⁶ Bernard Enjolras. Protection sociale et performance économique, Éditions Desclée de Brouwer, Paris, 1999.

⁴⁷ Extrait de : Bernard ENJOLRAS, Protection sociale et performance économique, Collection Sociologie économique, Desclée de Brouwer, Paris, 1999.

⁴⁸ Jean Louis LAVILLE, L'économie sociale et solidaire en Europe. Les notes de l'institut Karl Polanyi, Thierry Quinqueton éditeur, Domont, 2000.

De plus, les différentes politiques sociales menées jusqu'à ce jour ne s'opposent pas nécessairement à la performance économique. La réalité, très complexe, montre que toutes les interventions de l'État en matière sociale⁴⁹ comportent un coût en matière d'efficacité, mais contribuent aussi très largement à la performance globale. Elles doivent donc être considérées, à ce titre comme des investissements à moyen et long terme tant pour la paix sociale que pour la compétitivité sur le plan mondial des entreprises françaises.

La réponse de l'État Providence au chômage n'est cependant pas adaptée à l'ensemble des problèmes. Un certain nombre de personnes ne trouvent pas de salut dans les différentes mesures mises en place. La réponse est sans doute l'alternative que constitue l'économie solidaire. Qui en prenant en charge les personnes les plus démunies (ou en décalage avec le monde du travail), représente en France, en 1999, près de 1,7 million de personnes employées, soit environ 7,7% de la population active occupée⁵⁰.

2.5. Les freins à l'économie solidaire et les dérives de la solidarité

Les freins de l'économie marchande:

Bien que le cumul des différents secteurs économiques⁵¹, relevant de l'économie solidaire représentent environ 7,7% de la population active occupée, l'atomisation des différentes structures ne permet pas une représentation significative tant sur le plan politique que sur le plan du marché.

Ce fait est renforcé par les différents blocages (politiques et économique) organisés par un certain nombre d'entreprises du secteur marchand (P.M.E., T.P.E., petits commerçants...). Ces derniers considèrent que l'économie solidaire se dirige systématiquement vers les actions gouvernementales et en raison des faibles coûts de fonctionnement, (salaires très bas, aides et exonérations fiscales...), s'attribuent en priorité les marchés en apparence peu rentables mais fortement aidés par l'État.

D'autres entreprises, (le plus souvent les grands groupes), considèrent l'économie solidaire comme une force d'appui de main d'œuvre flexible et disponible très appréciée. Force, car elle occupe des secteurs d'activité peu rentables, laissés libres, et dont la carence pourrait avoir des conséquences néfastes, comme: le retraitement des déchets, l'entretien des espaces verts, etc. Sans pour autant officialiser et contractualiser les alliances, ce qui ne permet pas à l'économie solidaire de trouver une légitimité.

Les dérives de la solidarité:

La solidarité, telle qu'elle est pratiquée dans notre pays passe avant tout par la redistribution des richesses. Cette redistribution n'est possible que grâce aux systèmes (de plus en plus nombreux) de prélèvements et de contributions mis en place par l'État. Face à un chômage persistant, le nombre de personnes bénéficiant d'aides (de toutes natures) est sans cesse grandissant. La dette sociale de plus en plus lourde à supporter par un nombre de plus en plus restreint de personne ayant un travail. On sent poindre certaines divergences par rapport à cette méthode de redistribution et certains discours privilégient alors l'échange par rapport au don. La notion de solidarité devient alors obsolète.

⁴⁹ Les politiques sociales touchent la formation et la distribution de revenus, les relations du travail, la production et la reproduction du capital humain.

⁵⁰ Source: Site Internet du Secrétariat d'État à l'économie solidaire. Octobre 2000.

⁵¹ Occupés dans la plupart des cas par des micro-entreprises de moins de dix salariés.

En effet:

1. A quoi sert une redistribution ou chacun retrouverait l'équivalent de sa contribution?
Les plus démunis ne pouvant rien offrir ne recevraient donc rien!
2. Que peuvent donner en échange de l'aide accordée, les personnes les plus démunies?
Du travail? C'est justement ce qu'elles ne trouvent pas!

En réalité cette vision échangiste de la solidarité cache un principe économique selon lequel "on n'a rien sans rien". Ce précepte est très souvent défendu par les chefs d'entreprise alors même qu'ils ont eux même perçu (souvent à fonds perdus) des aides utiles à leurs activités. (très souvent des aides à l'incitation à l'embauche, pour des postes qui étaient pourtant programmées et budgétisé...)

A l'inverse, lier la solidarité à seulement un mécanisme de transfert n'est pas satisfaisant et peut entraîner des effets pervers. Comme par exemple celui de déguiser sous le terme de solidarité un transfert qui n'a aucune finalité sociale et qui opérerait une redistribution dans un sens inverse, des plus pauvres au plus riches.

L'exemple le plus marquant étant la dérive de la Sécurité Sociale: Les prélèvements sur les ménages sont augmentés, ceux des entreprises diminués, sans que pour autant la couverture des risques, notamment de santé, soit améliorée. La redistribution s'opère au profit des intermédiaires: Hôpitaux et cliniques, médecins, laboratoires pharmaceutiques, dont les rémunérations, elles, ne diminuent pas. Peut-on encore parler de solidarité dans ce cas précis ?

Un autre exemple pourrait être la prise en charge par la collectivité, au nom de la solidarité, des risques professionnels liés à des activités lucratives. Des exemples foisonnent dans ce domaine: L'amiante, la vache folle, le sang contaminé, les hormones de croissance... Là encore la solidarité est sollicitée avec le seul dessein d'évacuer des responsabilités et préserver des intérêts financiers.

Enfin, les dépenses sociales ne sont-elles pas trop considérées comme des vecteurs de l'efficacité économique par les entreprises⁵²?

Si l'État dispose d'instruments tels que:

- a. La distribution de prestations sociales ou de revenus de transfert (prélevés chez les uns pour être distribués chez les autres)
- b. La création d'emplois publics ou d'emplois privés subventionnés
- c. La revalorisation des salaires minimum
- d. Les politiques de grands travaux
- e. La régulation des impôts et des taxes

Les entreprises n'ont-elles pas tendance à se défaire de leur principale mission, l'emploi pour la création des richesses? De plus la redistribution des revenus et des aides de toutes natures est l'exemple le plus frappant du rôle de l'État dans la production des entreprises. Cette redistribution est faite en direction des ménages ayant les plus faibles revenus. Car, paradoxalement, plus le revenu est faible, plus la part affectée à la consommation est grande⁵³. Donc plus la richesse créée pour les entreprises est grande (sans pour autant augmenter le pourcentage des cotisations sociales à la charge de ces mêmes entreprises).

⁵² Philippe BATIFOULIER. L'économie Sociale, collection Que-Sais-je?, Presses Universitaire de France, avril 1995

⁵³ La propension à consommer est de 0,8 pour l'ensemble des ménages français (source: Philippe BATIFOULIER, op cit. p. 10.)

L'économie marchande trouve un intérêt mercantile certain dans l'économie solidaire. Elle est le principal fournisseur de matières et de moyens (transports, logistique, matériels, matériaux, expertise, gestion...). D'autre part, elle profite très largement du retour du pouvoir d'achat redonné aux personnes relevant de la solidarité.

Dans ce contexte, le rôle de l'État n'est pas neutre, ainsi pour assurer l'efficacité de la politique économique menée, il faut distribuer des revenus aux ménages qui consomment la plus grande partie. Ainsi, pour assurer la prospérité aux entreprises, il faut distribuer des revenus aux plus pauvres, préalablement prélevés à l'ensemble de la société.

C'est donc au nom de l'efficacité économique, (la préoccupation sociale arrivant au second plan), que l'État augmente les revenus⁵⁴ des plus pauvres. Sans pour autant augmenter la contribution à ceux à qui profite le plus la consommation.

De plus, l'action économique n'arrive qu'en cinquième position dans le budget global de dépense publique, établi selon l'ordre de priorité suivant⁵⁵:

Secteur	Finalité	Part en % du total
Éducation	Scolarité, formation, recherche, culture et sport	25 %
Services Généraux	Justice, police et diplomatie	25 %
Secteur Social	Santé, emploi et logement	19 %
Défense Nationale	Armées	18 %
Action Économique	Infrastructures, Subventions et exonérations.	13 %

Un autre vecteur du développement de l'économie solidaire est l'internationalisation de l'économie contemporaine qui appelle de nouvelles régulations politiques. Il y a eu un fort développement de la tertiairisation, traduite par une très nette augmentation de l'activité de l'emploi et des services, (parmi lesquels figurent les services aux personnes, l'éducation, la santé, l'action sociale, l'environnement). Dans la plupart de ces services, longtemps organisés dans le cadre de la famille et de l'État social, de grands groupes privés tentent de trouver de nouveaux débouchés. Si, comme l'affirment certains, "la solitude et le contact humain" deviennent "les grands marchés de demain" des questions anthropologiques inédites se posent, puisque nous serions la première société humaine à confier au marché les relations intergénérationnelles.⁵⁶

⁵⁴ La régulation de l'État se fait au travers de la revalorisation des prestations sociales ou du salaire minimum.

⁵⁵ Source: Philippe BATIFOULIER, L'économie Sociale, Collection Que sais-je?, Presses Universitaires de France, avril 1995

⁵⁶ Extrait de: L'économie solidaire contre les idées reçues, Collection Sciences de l'homme et Société N° 31, Revue Cultures en mouvement, 31 Octobre 2000.

Conclusion

Pour la très grande majorité des Français, seule la lutte contre le chômage (et par voie de conséquence l'exclusion vis à vis de laquelle chacun se sent plus ou moins menacé) est le remède efficace contre la crise. Cet avis trouve ses sources historiques dans l'effervescence des "trente glorieuses", période riche de la reconstruction, début de la mécanisation du travail, pourtant très fortement créatrice d'emplois salariés. Lors de cette période d'après-guerre, tout était à reconstruire, l'industrie et le tertiaire ne cherchaient pas, une rentabilité maximale basée sur la réduction des effectifs utiles à la production. Le chômage de l'époque, quand il existait, était plus un chômage frictionnel lié aux délais d'ajustement de la main d'œuvre, d'un emploi à l'autre, et était de courte durée.

Les années 1960, 1970, période de crise économique, ont été une époque de forte progression du chômage. Il est fort probable que l'intensification de la mécanisation du travail, ainsi que le baby boom, qui n'a connu son déclin progressif que vers 1965, ont été des éléments importants de la progression du chômage, (non seulement par le nombre de personnes qu'elle touche, mais aussi et surtout par la durée dans laquelle elle plonge ces personnes). Le chômage prenait une forme structurelle. En partie expliquée par les changements de longues périodes intervenus dans les structures, démographiques, économiques, sociales, et institutionnelles (variation du taux d'activité, évolution des qualifications requises, délocalisation des emplois...). Cette période de crise a montré très vite les limites des mesures d'indemnisation qui n'avaient été mise en place à l'origine, que pour faire face à une situation de courte durée.

C'est dans ce contexte qu'est née l'idée de l'insertion par l'économique. L'idée forte était alors de "créer son propre emploi" pour se sortir de la crise. Malgré le nombre important et le caractère parfois disparate des initiatives, des politiques menées et des aides en tous genres accordées par l'État, peu de dirigeants politiques admettent, (faute de quoi elles verraient une baisse très sensible de leur soutien électoral), que nous ne retrouverons sans doute jamais une période de croissance économique identique à celle des années 1950/1960. Croissance qui permettrait sinon l'éradication, au moins le recul du chômage. C'est cette non-reconnaissance qui ne permet pas, (vu les actions développées) de connaître une solution ayant une réelle efficacité.

Face à cette relative carence des politiques de l'État en faveur de l'emploi, les individus réagissent et "solidairement" mobilisent une alternative économique. Alternative principalement basée sur la réciprocité et l'entraide mutuelle (dans la famille, le voisinage, les entreprises d'insertion ou les associations) appelée économie solidaire.

Mais, pour les dirigeants politiques, reconnaître l'économie solidaire c'est la légitimer, lui donner corps, ce qui impliquerait dans le même temps la reconnaissance des dysfonctionnements de l'organisation économique actuelle. Dysfonctionnements largement amplifiés par la mondialisation, qui apporte une marge de flexibilité aux grandes entreprises, (ou grands groupes), leur permettant de faire réaliser à l'étranger et à moindre coût leur production. Ce qui augmente aussi de façon très sensible le taux de chômage en interne.

Les entreprises, quant à elles, si elles ont un réel intérêt dans l'appui logistique qu'elles trouvent dans l'économie solidaire lorsqu'elle prend en charge des secteurs d'activité délaissés, pourtant incontournables comme le retraitement des déchets ou encore la protection de

l'environnement. Elles n'hésitent cependant pas à mettre tout en œuvre afin de récupérer ces secteurs dès qu'ils sont fortement aidés par les différentes politiques gouvernementales, c'est-à-dire dès qu'ils deviennent rentables ou qu'ils permettent d'absorber les à-coups du marché. Donc, pour l'État, les entreprises, mais aussi les composantes de l'économie solidaire (les associations, les entreprises et dispositifs d'insertion, les centres d'aide par le travail...), il convient de trouver une articulation judicieuse et pertinente des trois pôles qui composent notre économie actuelle et qui très souvent sont intimement imbriqués (parfois par des liens troubles) :

1. L'économie marchande du secteur privé
2. L'économie non-marchande du secteur public
3. L'économie solidaire (qui ne connaît de légitimité que depuis la très récente nomination d'un secrétaire d'État à la solidarité).

La principale difficulté, pour définir la meilleure articulation possible, est de bien mesurer les avantages et les inconvénients de chacun d'eux:

1. L'économie marchande est une source d'efficacité au sens économique du terme. Mais à l'inverse elle menace en permanence d'engendrer de graves inégalités. Car elle ne s'intéresse qu'aux besoins solvables, et délaisse de nombreux secteurs d'activité, tant qu'ils n'ont pas apporté la preuve de leur rentabilité à court ou moyen terme. Ou tant qu'ils ne sont pas fortement aidés par l'État.
2. L'économie non-marchande garantit, en principe, davantage d'égalité, par exemple dans l'accès aux services publics, mais faute de la sanction du marché, elle risque d'être source de bureaucratie et de lourdeur administrative. Lourdeur relative qui ne permet pas la parfaite réactivité pourtant nécessaire lors des fluctuations du marché du travail et limite fortement les actions en faveur des plus démunis.
3. Quant à l'économie solidaire, en prenant en charge les secteurs laissés libres, (car trop peu rentables ou trop peu porteurs d'image pour l'économie marchande, mais aussi l'économie non-marchande), elle restreint considérablement son champs d'actions. Elle ne crée que des emplois qui répondent principalement à des critères de faibles compétences, donc d'un avenir incertain pour les individus en bénéficiant. Même si, (de part sa polyvalence et sa flexibilité), elle parvient à s'inscrire dans l'économie marchande et non marchande, ses actions, n'existent que grâce au soutien de l'État ou des collectivités. De plus, elles sont des actions de solidarité de groupe et peuvent ainsi être pesantes et entrer en contradiction avec le désir, sinon le besoin, d'émancipation individuelle.

En conclusion, l'économie solidaire s'est développée depuis ces dernières années pour répondre aux nouvelles et multiples formes d'exclusion. Exclusions qui sont inadmissibles pour un État qui détient la cinquième richesse du Monde, et qui craint (sous peine de la perte de crédibilité dans ses frontières mais aussi auprès du reste du monde) la pression sociale interne. Il est cependant à craindre que face à la mondialisation, les entreprises du secteur marchand soient tentées de plus en plus à s'intéresser aux domaines d'activité de l'économie solidaire. Donc de réinvestir des métiers délaissés dans des périodes de forte croissance économique. L'économie solidaire devra alors se trouver "un nouveau souffle", s'inventer une nouvelle identité et s'ouvrir de nouveaux horizons économiques inventés ou non pour la circonstance.

Bibliographie

- P. Batifoulier. L'économie Sociale, Collection Que sais-je?, Presses Universitaires de France, Paris, avril 1995.
- B. Baertschi, F. Dermange, P. Dominicé. Comprendre et combattre l'exclusion. Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, 1998.
- J. Donzelot. L'invention du social, Editions du Seuil, Paris, 1994.
- C.D. Echaudemaison, (Sous la Direction de), Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, Editions Nathan, Paris, 1998.
- B. Enjolras. Protection sociale et performance économique. Collection: Sociologie Économique, Éditions Desclée de Brouwer, Paris, 1999.
- J.L. Laville. L'économie sociale et solidaire en Europe. Collection: Les notes de l'institut Karl Polanyi, Editions Thierry Quinqueton, Domont, 2000.
- G. Lamarque, L'exclusion, Collection Que Sais-Je?, Presses Universitaires de France, Paris, 1998.
- J. Rifkin, La fin du travail, Editions La découverte, Paris.
- P. Rosanvallon, La nouvelle Question sociale, Éditions du Seuil, Paris, 1995.
- R. Sue, La Richesse des Hommes, Éditions Odile Jacob, Paris, octobre 1997.
- Dossier sur l'économie solidaire N° 31, Collection Sciences de l'homme et Sociétés, Revue Cultures en mouvement, 31 octobre 2000.
- Rapport de travail sous la Direction de: J.N. Chopart, J.L. Outin, B.Palier, D. Rault, J.L. Vidana. Produire les solidarités, la part des associations, MIRE, Rencontre et recherche, Fondation de France, Paris, 1997